

LA RENTREE SCOLAIRE

2009



dans la Nièvre

Sommaire

p 3	Les nouveautés de la rentrée 2009
p 4	Organigramme de l'Inspection Académique
p 5-6	Liste des Chefs d'Etablissement
p 7	La Nièvre en quelques chiffres
p 8	Le service social du personnel
p 9	La performance scolaire
p 10	L'action éducatrice dans la Nièvre
p 11	Le socle commun de connaissances et de compétences
p 12-13	Rendre ses lettres de noblesse à la voie professionnelle
p 14	Améliorer la pratique des langues vivantes
p 15	Poursuivre la généralisation de l'éducation au développement durable
p 16	Développer l'accès aux technologies numériques éducatives et favoriser leur usage
p 17	La lutte contre les violences et les discriminations
p 18	Aider les élèves à prendre en charge leur santé
p 19-20	Permettre aux élèves de mieux choisir leur orientation
p 21-23	Apprécier l'acquisition des connaissances et des compétences
p 24	Donner toute sa place à l'éducation artistique et culturelle
p 25-27	Améliorer la scolarisation des élèves handicapés
p 28	Améliorer l'accès à une formation diplômante pour les élèves en grande difficulté
p 29	Assurer la réussite scolaire des élèves socialement défavorisés
p 30	Prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire
p 31	Associer les parents d'élèves à la réussite de leurs enfants
p 32	Sigles

Les nouveautés de la rentrée 2009

Rendre ses lettres de noblesse à la voie professionnelle (pages 12-13)

La rénovation de la voie professionnelle traduit la volonté de l'Éducation nationale d'adapter les formations à l'évolution des qualifications attendues dans le monde du travail. Il s'agit par ailleurs d'offrir aux élèves qui choisissent cette voie des parcours de pleine réussite et d'excellence. Cette réforme constitue la nouveauté majeure de la rentrée 2009.

L'encouragement à la mobilité

Le renforcement de l'enseignement des langues étrangères va de pair avec l'ouverture européenne et internationale du système éducatif.

Le programme de mobilité internationale « Jules Verne » complète et enrichit l'ensemble des programmes européens et français actuellement disponibles. Ouvert à tous les enseignants titulaires de l'enseignement public, ce programme leur offre la possibilité d'une immersion éducative et culturelle dans un autre pays, en leur permettant de vivre et d'enseigner hors de France durant une année scolaire complète.

L'ouverture du portail PrimTICE pour le premier degré

Réalisée à destination des professeurs des écoles, une plate-forme d'identification et de présentation des ressources, des usages et des bonnes pratiques apporte des ressources pédagogiques à tous les enseignants et permet également de mutualiser leurs expériences.

Les écoles numériques rurales (page 16)

Le programme d'équipement numérique initié par le ministère de l'Éducation nationale, avec l'association des maires ruraux de France, bénéficiera à 5 000 écoles situées dans des communes de moins de 2000 habitants.

Une information de qualité et accessible à tous (page 19)

L'ONISEP met en place un service personnalisé d'aide à l'orientation par téléphone et internet, accessible aux élèves et aux familles à la rentrée 2009. Ce service personnalisé est gratuit.

La généralisation du parcours de découverte des métiers (page 19)

Mis en place dès la rentrée 2009, de la classe de 5^{ème} à la classe terminale, le parcours de découverte des métiers et des formations concerne tous les élèves.

L'école maternelle (page 21)

Une mission pédagogique spécifique est créée en 2009, sous la responsabilité d'un Inspecteur de l'Education nationale, pour mieux appuyer les équipes pédagogiques et valoriser l'action de l'école maternelle.

L'évaluation du socle commun au diplôme national du brevet

À compter de la session 2010, le diplôme national du brevet comportera deux séries (enseignement général et professionnel) et permettra d'attester, comme l'exige la loi, la maîtrise des sept compétences du socle commun. Il comprendra une épreuve d'histoire des arts.

2 000 unités pédagogiques d'intégration (U.P.I.) (page 26)

Le plan d'ouverture de 200 U.P.I. par an se poursuit. En 2010, l'effort portera en priorité sur des ouvertures en lycées professionnels, dans le cadre d'une offre de formation élaborée en cohérence avec la carte des formations professionnelles et en lien avec les services de soin ou d'accompagnement.

L'acquisition du socle commun

Les nouvelles orientations pédagogiques définies pour les SEGPA visent à permettre d'abord aux élèves d'acquérir les connaissances et compétences du socle commun. Le parcours de découverte des métiers et des formations doit également les aider à la construction d'un projet personnel d'orientation dès le collège, qui devrait les conduire vers une poursuite d'études de niveau V.

INSPECTION ACADEMIQUE DE LA NIEVRE

Tel: 03 86 71 86 71 - Fax 03 86 71 86 86

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Secrétaire Générale Chef de Cabinet M. BOUVARD Daniel

Mme VERHULST-CHEVALOT Marie-Odile

Mme RIDET Sophie

DIVISION DES ELEVES / LOGISTIQUE

Chef de Division M. MAURIN Dominique

DIVISION DES BOURSES/FINANCES/FORMATION CONTINUE

Chef de Division Mme PICARD Marie

DIVISION DES PERSONNELS 1er et 2nd DEGRE

DIVISION DES ETABLISSEMENTS

Chef de Division Mme GUIRY Monique

C.D.T.I.

Chef de Service MIIe LEMOINE SOPHIE

I.E.N. NEVERS ASH, Adjoint à l'I.A. M. GIEN Eric
I.E.N. Ens. Technique et Apprentissage M. VANNIER Eric

I.E.N. de l'Information et de l'Orientation Mme DUCREUX Laurence Mme GODON Marie-Françoise

Assistant Social des Personnels de l'E.N. M. LAVISSE Laurent

U.N.S.S. M. ROUSSEAU Denis

I.E.N. NEVERS SUD NIVERNAIS I Mme GIEN Annette

I.E.N. NEVERS SUD NIVERNAIS II M. DANTEL Luc

I.E.N. CHATEAU-CHINON NIVERNAIS MORVAN M. JOLY Philippe

I.E.N. CLAMECY VAL DE LOIRE Mme CHAUMEREUIL Marie-Pierre

SERVICE DE PROMOTION DE LA SANTE ET SERVICE SOCIAL EN FAVEUR DES ELEVES

Médecin Conseiller Technique Assistant Social, Conseiller Technique Infirmière, Conseillère Technique Dr MIGNEAU Brigitte M. AOMAR Madjid Mme LORIN Françoise

Liste des chefs d'établissement – 2009/2010

LYCEES

CODES	ETABLISSEMENTS	PROVISEURS	ADJOINT
0580008U	CLAMECY "Romain Rolland"	COLIN Bruno	JAILLET Laurent
0580014A	COSNE/LOIRE "Pierre-Gilles de LANCHAIS Yves GENNES"		
	5-111-15		BELIGAND Françoise
			ROUSSEAU François
0580761M	DECIZE "Maurice Genevoix"	FAIVRET Daniel	COMMEAU Richard
0580753D	NEVERS "Alain Colas"	PIERDON Lionel	NOLEVAUX Ana Paula
0580031U	NEVERS "Jules Renard"	MOREAU Anne-Marie	LABRUNE Marie-Line
0580032V	NEVERS "Raoul Follereau"	MOREAU Anne-Marie	VEAUVY Anne
			BEAUCHER Frédéric

LYCEES PROFESSIONNELS

CODES	ETABLISSEMENTS	PROVISEURS	ADJOINTS
0580552K	CHATEAU-CHINON « François Mitterrand »	CARRIOT Claude	NOUALLET Ghislaine
0580020G	FOURCHAMBAULT « Pierre Bérégovoy » Site « Louis Aragon » Site « Fernand Léger »	VALENTI Brigitte	BIARD Françoise
0580050P	NEVERS « Jean-Rostand »	ADVENIER Lydia	MOULU LIPOVAC Marie-Christine
0580042F	VARZY « Le Mont Châtelet »	REVERDY Gilles	BARBERIO Marie-José

COLLEGES

CODES	ETABLISSEMENTS	PRINCIPAUX	ADJOINTS
058002M	CERCY-LA-TOUR « Champ de la Porte »	BAUDOIN Laurent	
0580610Y	LA CHARITE S/ LOIRE « Aumenier Michot »	PROVOST Corinne	SAILLARD Sonia
0580005R	CHATEAU-CHINON « Bibracte »	LAFFONT-RONCHI Janine	FRANCOIS Luc
0580651T	CLAMECY « Giroud de Villette »	MILLERAT Patrick	DENIAUX Christophe
0580012Y	CORBIGNY « Noël Berrier »	GAGNOL Olivier	
0580669M	COSNE/LOIRE « Claude Tillier »	CLAUDE Daniel	MESSERLI Bruno
0580746W	COSNE/LOIRE « René Cassin »	SAINSON Gérard	CLAUDEPIERRE Guy
0580017D	DECIZE « Maurice Genevoix »	FAIVRET Daniel	MARQUET Brigitte
0580018E	DONZY « Henri Clément »	FERNANDEZ AMARA Elisabeth	
0580019F	DORNES « Le Rimorin »	HEBRARD Jean-Yves	
0580553L	FOURCHAMBAULT « Paul Langevin »	PIERRE Franck	GUERIN Sophie
0580023K	GUERIGNY « Jean Jaurès »	ROUSSEAU Béatrice	
0580618G	IMPHY « Louis Aragon »	FOUCAULT Régine	
0580026N	LORMES « Paul Barreau »	MARTIN François	
0580619H	LUZY « Anthony Duvivier »	KECK Alain	
0580028R	LA MACHINE « Jean Rostand »	BOULIN Roger	

0580029\$	MONTSAUCHE « F. Mitterrand du Haut Morvan »	GODON Alain	
0580030T	MOULINS-ENGILBERT « Les Deux Rivières »	CHAUFFOUR Philippe	
0580599L	NEVERS « Adam Billaut »	GANIER Martine	CHOUGNY Jacques
0580682B	NEVERS « Les Courlis »	REROLE Marie-Claire	MUGNIERY Sophie
0580034X	NEVERS «Victor Hugo »	PIERRE Catherine	
0580542Z	NEVERS « Les Loges »	COMTE Jeanne	LANCEAU Véronique
0580035Y	POUILLY/LOIRE « Les Guilleraults »	BARREAU Michèle	
0580036Z	PREMERY « Achille Millien »	FOUCRIER Michel	
0580037A	ST AMAND EN PUISAYE « Arsène Fié »	PALU Gilles	
0580038B	ST BENIN D'AZY « Les Amognes »	MANGOT David	
0580039C	ST PIERRE LE MOUTIER « Les Allières »	VARLOT Jean-Louis	
0580040D	ST SAULGE « Jean Arnolet »	MANGOT David	PICARD Cécile
0580620J	VARENNES-VAUZELLES « Henri Wallon »	GOUX Philippe	CHERITEL J-François
0580042F	VARZY « Le Mont Châtelet »	REVERDY Gilles	BARBERIO Marie José

La Nièvre en quelques chiffres

→ 305 établissements* (287 publics et 18 privés sous contrat)

		1 ^{er} degré		Collèges	Lyc	TOTAL	
	Maternelle	Elémentaire + Primaire	TOTAL		LEGT	LP (+SP)	
Public	68	175	244	30	6	4 (+3)	284
Privé	0	9	9	4	2	3 (+1)	18
TOTAL	68	184	253	34	8	7 (+4)	302

^{*} chiffres de la rentrée 2009

Sur les 30 collèges, 7 ont une SEGPA et 5 ont une UPI.

→ 35 650 élèves* relevant de l'enseignement scolaire

		Ecoliers				
	Maternelle	Elémentaire (+ CLIS)	TOTAL 1 ^{er} degré	Collèges (dont SEGPA et/ou UPI)	Lycéens	TOTAL
Public	6770	11054	17824	8460	5919	32203
Privé	368	729	1097	972	1378	3447
TOTAL	7138	11783	18921	9432	7297	35650

^{*} constat de rentrée 2008

→ enseignants

	1 ^{er} degré	2 nd degré
Public	1 188	1 323
Privé	60	241

→ personnels ATSS – postes EPLE et Inspection Académique -

CHEFS ETABLISSEMENT – ADJOINTS - DIRECTEURS CIO	60
PERSONNELS ADMINISTRATIFS	168.50
PERSONNELS SOCIAUX ET SANTE	24
PERSONNELS LABORATOIRE	20
TOTAL	272.50

Le service social du personnel

Le service social du personnel est un service social du travail qui participe à différents dispositifs institutionnels pour contribuer à l'évolution des ressources humaines et à l'action sociale. A cette fin il établit tous les liens nécessaires avec les services de l'Education Nationale (Rectorat, Inspection Académique, établissements scolaires....), les organismes et partenaires extérieurs (services d'autres administrations, mutuelles, MDPH, Conseil Général, hôpital)

Les domaines d'intervention :

Auprès des personnels :

L'insertion professionnelle : mutation, réadaptation, reclassement, reconversion professionnelle, adaptation du poste de travail, difficultés liées à la santé ou à l'environnement du travail,

La santé : les difficultés sociales, professionnelles, éventuellement familiales, résultant des problèmes de santé (congés de maladie, reprise de travail, invalidité, handicap...)

La vie familiale et sociale : Les évènements familiaux ayant des retentissements sur la vie professionnelle. Le domaine économique : demandes liées à l'accès au droit (les actions sociales d'initiatives académiques, les prestations interministérielles)

L'information : le statut des fonctionnaires, la législation familiale et sociale, les droits sociaux, le logement...

Au sein de l'institution :

Il participe à la mise en œuvre de la politique de Gestion des Ressources Humaines :

- accueil des nouveaux personnels
- prévention et traitement des difficultés professionnelles par la participation aux commissions d'aides .
- collaboration au dispositif de réadaptation des enseignants : Information aux enseignants, travail en lien avec le médecin de prévention, accompagnement des personnes dans ce dispositif.
- instruction et présentation des dossiers d'aides et de prêts en Commission Départementale d'Action Sociale(CDAS).

Dans la Nièvre

Le service social du personnel de la Nièvre a en charge 5679 personnes.

- 2843 fonctionnaires actifs
- 2591 retraités
- 245 contractuels
- les ayants droits(conjoints et descendants)

En 2008-2009 ont été réalisés 641 entretiens sur rendez-vous, et 157 entretiens téléphoniques.

La performance scolaire

A / Les résultats aux examens

Examen		6 NIEVR	E	% Aca	% Académie DIJON			% FRANCE		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009	
CERTIFICAT DE FORMATION GENERALE										
Taux de réussite	87,5	95,1	90,1							
DIPLOME NATIONALE DU BREVET (3 séries)										
Collège	78,0	81,3	84,0	81,3	84,4	84,2	82,3	83,1	83,5	
Technologique	81,7	79,0	83,8	80,4	84,1	85,0	80,5	79,2	81,4	
Professionnelle	76,7	64,8	70,0	77,6	77,4	66,5	73,4	69,3	67,6	
BACCALAUREA	AT GENI	ERAL	l	l				l		
L	83,3	90,0	88,0	86,6	89,4	87,8	84,3	86,1	87,1	
ES	88,1	87,4	88,6	90,3	90,7	90,8	88,3	86,8	88,5	
S	91,6	87	88,2	89,9	89,7	90,8	89,8	89,1	89,6	
Total	88,6	87,9	88,2	89,4	89,9	90,3	87,5	87,8	88,8	
		BACC	CALAURE	AT TECH	HOLOGIC	QUE				
SMS/ST2S	69,0	82,9	63,5	77,8	82,4	78,1	77,3	81,7	74,0	
STI	82,3	83,1	78,6	81,0	85,2	80	81,5	78,1	78,7	
STL	91,4	85,7	94,7	92,0	89,3	92,8	86,6	85,7	86,7	
STT/STG	77,3	80,7	82,5	80,8	83,0	83,6	78,4	80,1	81,2	
Total	78,4	82,3	78	81,3	83,3	82,6	79,3	80,3		
		BACC	ALAURE	AT PROF	ESSION	NEL				
Production	91,1	78,8	91,5	88,2	84,5	89,5	78,7	77,4	86,8	
Services	75,3	80,5	96,1	82,6	83,2	91,5	76,7	75	86,8	
Total	82,4	79,7	93,8	85,1	83,8	90,3	77,5	75,9	87,1	

B: L'orientation

	% NIEVRE			% ACADEMIE de DIJON			% FRANCE		
Taux de passage Collège	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
6è en 5è	93,9	96,2	97,8	94,6	96,3	96,3	94,9	95,6	nd
4è en 3è	96,2	97,4	97,4	95,2	96,6	96,6	95,4	96,1	nd
3è en 2 ^{nde} GT	55,9	57,8	61,8	61,1	62,7	64,6	60,4	60,8	nd
Taux de passage Lycée	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
2GT en 1ère	84,0	86,2	86,5	82,7	82,7	85,4	81,1	82,1	nd
Redoublement 2GT	16,0	13,7	13,5	17,3	17,2	14,6	18,9	16,5	nd



Le socle commun de connaissances et de compétences

Le socle commun de connaissances et de compétences fixe les repères culturels et civiques qui constituent le contenu de l'enseignement obligatoire. Il définit les sept compétences que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire. Le socle est la disposition majeure de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005.

La référence pour la rédaction des programmes

Le socle commun est un acte refondateur qui engage l'institution scolaire dans son ensemble. Pour la première fois depuis les lois scolaires de Jules Ferry, en 1882, la République indique le contenu impératif de la scolarité obligatoire. Le socle commun constitue la référence pour la rédaction des programmes d'enseignement de l'école et du collège. Ce texte présente l'ensemble des valeurs, des savoirs, des langages et des pratiques dont la maîtrise permet à chacun d'accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel, ainsi que contribuer à réussir sa vie en société.

Le socle commun ne se substitue pas aux programmes de l'école primaire et du collège. Il en fonde les objectifs pour définir ce que nul n'est censé ignorer en fin de scolarité obligatoire.

Les sept compétences du socle commun

- la maîtrise de la langue française,
- la pratique d'une langue vivante étrangère,
- les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique,
- la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication,
- la culture humaniste,
- les compétences sociales et civiques,
- l'autonomie et l'esprit d'initiative.

Chacune de ces grandes compétences est conçue comme une combinaison de connaissances fondamentales, de capacités à les mettre en oeuvre dans des situations variées et aussi d'attitudes indispensables tout au long de la vie.

Les trois paliers d'évaluation

Afin d'évaluer la maîtrise progressive du socle commun par les élèves, trois paliers sont prévus :

- le premier, en fin de C.E.1, correspond notamment à l'acquisition de la lecture courante et de l'écriture.
- le deuxième, au terme de l'école primaire, mesure en particulier l'acquisition des règles fondamentales de la grammaire, du calcul élémentaire et des quatre opérations,
- enfin, le brevet des collèges atteste de la maîtrise des sept compétences du socle.

Rendre ses lettres de noblesse à la voie professionnelle

La rénovation de la voie professionnelle traduit la volonté de l'Éducation nationale d'adapter les formations à l'évolution des qualifications attendues dans le monde du travail. Il s'agit par ailleurs d'offrir aux élèves qui choisissent cette voie, des parcours de pleine réussite et d'excellence. Cette réforme constitue la nouveauté majeure de la rentrée 2009.

Le baccalauréat professionnel en 3 ans

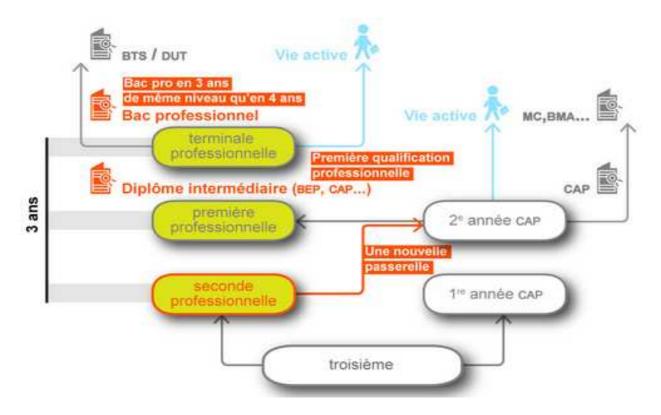
La mise en place d'un baccalauréat professionnel en trois ans pose l'égale dignité des formations des différentes voies du lycée. Elle tend à offrir à tous les lycéens des possibilités d'insertion professionnelle de qualité. Les programmes d'enseignement général conduisant au baccalauréat professionnel sont rénovés.

La souplesse d'organisation introduite par les nouvelles grilles horaires facilite les démarches de projet et l'initiative pédagogique, afin d'assurer une meilleure réussite de tous les élèves.

Un dispositif d'accompagnement personnalisé sera proposé aux élèves selon leurs besoins et leurs projets personnels.

22 semaines de périodes de formation en milieu professionnel sont prévues sur les trois années du cycle. En cours de cycle, les élèves passeront une certification intermédiaire (CAP ou BEP), L'obtention de ce diplôme ne sera pas un préalable à l'obtention du baccalauréat professionnel.

Sur demande de la famille, certains jeunes pourront passer de la voie professionnelle à la voie générale et technologique, et l'inverse, après avis de l'équipe pédagogique de l'établissement d'accueil, et décision du recteur.



Le renforcement de l'offre de certificats d'aptitude professionnelle

La lutte contre les sorties sans diplôme passe par un renforcement de l'offre de formation de niveau V. Dans le département de la Nièvre, neuf nouveaux CAP ont été ouverts :

- maintenance des matériels parcs et jardins,
- employé de vente,
- réparation des carrosseries,
- maintenance de véhicules automobiles.
- assistant technique en milieux familial et collectif,
- réalisation en chaudronnerie industrielle,
- employé de commerce multi-spécialités,
- conduite des systèmes industriels,
- conducteur routier marchandises.

Améliorer la pratique des langues vivantes

À l'heure de l'ouverture européenne et internationale, la maîtrise des langues vivantes, et en particulier la maîtrise de leur pratique orale, fait désormais partie des compétences indispensables, en référence au cadre européen commun de référence pour les langues.

Les sections européennes

Les sections européennes au collège et au lycée doivent être développées ; elles offrent des modalités efficaces de pratique des langues étrangères, en particulier l'enseignement dans une langue étrangère de disciplines non linguistiques.

Dans la Nièvre, on compte :

Le lycée « Romain Rolland » à Clamecy (Histoire-géographie/Physique Chimie), le lycée « P. Gilles de Gennes » à Cosne sur Loire (Histoire-géographie, SES), le lycée « Maurice Genevoix » à Decize (Physique chimie), le lycée « Alain Colas » à Nevers (Histoire-géographie), le lycée « Jules Renard » à Nevers (SVT, Mathématiques, Physique, Electronique), le lycée privé « Saint Cyr » à Nevers (Histoire-géographie).

Des stages d'anglais gratuits offerts aux lycéens

Pendant les vacances, tous les lycéens qui le souhaitent peuvent participer à des stages d'anglais gratuits. Il s'agit en priorité d'améliorer leur expression orale. À l'issue des stages, un état des compétences acquises peut être communiqué aux professeurs d'anglais des lycéens concernés.

L'enseignement des langues vivantes à l'école primaire

Une langue vivante est enseignée à partir du CE1 à l'école élémentaire à raison de deux fois 45 minutes par semaine.

La priorité est donnée à l'oral dans le respect du *Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues* (CECRL) afin d'obtenir le niveau A1 de ce cadre à la fin de l'école élémentaire.

La langue anglaise est majoritairement enseignée mais la langue allemande est encore bien présente sur certains secteurs de collège : (cf. liste collèges « bilangues anglais/allemand » ci-dessous)

Dix-huit collèges offrent la possibilité d'une classe bilangues (anglais + choix anticipé de la deuxième langue – allemand ou italien).

Liste des collèges bilanque :

- <u>anglais/allemand (6^{ème})</u>: La Charité sur Loire, Clamecy, Corbigny, Cosne sur Loire (C. Tillier et R. Cassin), Decize, Donzy, Fourchambault, Imphy, Nevers (A. Billaut, V. Hugo, Les Loges), Pouilly sur Loire, St Amand en Puisaye, St Benin d'Azy, St Pierre le Moutier, Varennes-Vauzelles
- anglais/italien (6^{ème}): Collège « Les Courlis » Nevers

Cette année l'accompagnement éducatif 1er degré, qui se déroule dans les Réseaux de réussite scolaire (RRS) de l'Education Prioritaire pourra proposer un quatrième domaine : les langues vivantes.

Poursuivre la généralisation de l'éducation au développement durable

En s'appuyant sur les enseignements disciplinaires, l'éducation au développement durable traite des interactions entre l'environnement, la société, l'économie et la culture. Cette éducation transversale contribue ainsi à la formation du citoyen responsable du XXIème siècle.

Le développement durable dans les programmes d'enseignement

Depuis la rentrée 2004, l'éducation au développement durable fait partie intégrante de la formation initiale de l'élève, de l'école primaire au lycée. Depuis 2007, elle est entrée dans sa seconde phase de généralisation. Les nouveaux programmes de l'école primaire, ainsi que les nouveaux programmes du collège et des lycées professionnels, qui entrent en vigueur à partir de la rentrée 2009, accordent une place importante à l'éducation au développement durable.

Dans la Nièvre

Une commission Environnement qui regroupe une trentaine d'acteurs locaux a été créée en 2000. Cette synergie locale a pour but de développer les partenariats, mutualiser les moyens et les ressources afin de stimuler les actions d'éducation au développement durable dans les écoles et les établissements du second degré.

De nombreuses actions sont menées au sein des écoles, collèges et lycée de manière transversale, dans chaque discipline, dans le cadre des Travaux Pratiques Encadrés (TPE) en lycée, des Itinéraires de Découverte (IDD) au collège et des différentes matières étudiées dans le primaire à l'initiative des enseignants.

Conférences, films, ateliers et activités diverses sont proposées aux élèves à l'occasion notamment de la Semaine Nationale du Développement Durable.

Sur l'année scolaire 2008-2009, le partenariat entre le Service d'Eco-Développement Agricole et Rural de Bourgogne (SEDARB), la ville de Nevers, les proviseurs et les gestionnaires des établissements publics de Nevers, a conduit à proposer aux élèves des produits locaux et des produits bio dans la restauration scolaire de la Cuisine centrale de Nevers qui dessert les écoles, au lycée Pierre Bérégovoy qui dessert le lycée Alain Colas et le collège Les Loges, ainsi que dans le service de restauration des lycées Jules Renard, Raoul Follereau et Jean Rostand.

Un projet pédagogique réunira autour d'un prototype de maison HQE le lycée professionnel Pierre Bérégovoy, l'Ecole Supérieure d'Arts Appliqués de Bourgogne du lycée Alain Colas et le groupe industriel JACOB.

Plus d'information:

http://ia58.ac-dijon.fr/ActionCulturelle/documents/environnement/projet_maison_3C.pdf)

Développer l'accès aux technologies numériques éducatives et favoriser leur usage

Les technologies de l'information et de la communication permettent aux élèves d'accéder à de nouvelles ressources éducatives, et aux professeurs de disposer de nouveaux moyens susceptibles d'améliorer les apprentissages. Elles permettent également de renforcer les liens à l'intérieur de l'institution mais aussi entre l'institution et les parents d'élèves.

Le B2i, une attestation de compétences "informatique et internet" pour les élèves

Pour assurer l'égalité des chances, l'Éducation nationale doit dispenser à chaque futur citoyen la formation aux utilisations des technologies de l'information et de la communication qui lui permettra :

- d'en faire une utilisation raisonnée,
- de percevoir les possibilités et les limites des traitements informatisés,
- de faire preuve d'esprit critique face aux résultats de ces traitements,
- d'identifier les contraintes juridiques et sociales dans lesquelles s'inscrivent ces utilisations.

Tous les écoliers, collégiens et apprentis, de l'enseignement primaire au lycée et CFA gérés par les Etablissements Publics Locaux d'Enseignement (EPLE) sont concernés par cette attestation.

Les écoles numériques rurales

Le programme d'équipement numérique initié par le ministère de l'Éducation nationale, avec l'association des maires ruraux de France, bénéficiera à 42 écoles nivernaises situées dans des communes de moins de 2000 habitants.

Les Technologies Usuelles de l'Information et de la Communication (TUIC) pour aider les enfants porteurs d'un handicap

Les technologies de l'information et de la communication offrent de nouveaux outils susceptibles d'aider les élèves porteurs d'un handicap. Dans ce but, L'Inspection Académique de la Nièvre met à disposition des élèves concernés des supports matériels ou logiciels adaptés (ordinateurs portables, caméra, clés USB etc...)

Lutter contre la violence et les discriminations

Face à la montée des incivilités, parfois au sein même de l'institution, l'importance de l'éducation civique dispensée aux élèves doit être réaffirmée. À cet égard, les nouveaux programmes de l'école maternelle, de l'école élémentaire et du collège demeurent d'indispensables références pour les enseignements comme pour la vie scolaire. Ils sont ancrés au socle commun de connaissances et de compétences qui fixe au nombre des acquis fondamentaux de la scolarité obligatoire la maîtrise de compétences civiques et sociales (connaissance des symboles de la République, connaissance et pratique du droit et des règles de la vie collective, comportements respectueux d'autrui).

Le refus de la violence

Si la violence est partout inacceptable, c'est particulièrement le cas quand elle s'exerce au sein de l'École ou contre elle. Aucune atteinte à un membre de la communauté éducative quel qu'il soit ne sera tolérée. Les directeurs d'école et chefs d'établissement, les professeurs et tous les personnels encadrent et travaillent à la réussite des élèves. Il importe que soient utilisées les dispositions du code pénal qui répriment les agressions contre les personnes chargées d'une mission de service public.

La prévention et la lutte contre les violences s'organisent d'abord au sein de chaque établissement.

La prévention des violences intrafamiliales

Les personnels doivent être à même de repérer les signaux qui peuvent laisser penser qu'un élève est en situation de danger dans sa famille. Les personnels sociaux et de santé contribuent à la prise en charge des élèves dans le cadre de la protection de l'enfance. Le numéro vert « 119, Enfance en danger » sera largement affiché.

Dans la Nièvre:

Violences scolaires:

Notre département n'est pas exempt de violences scolaires. Le nombre de faits de violences dans les établissements scolaires reste bas avec 72 faits déclarés sur l'année 2008-2009. Ce sont les faits de violence entre élèves qui restent majoritaires.

Les personnels sont, eux, victimes pour 20% des faits en moyenne sur les 3 années précédentes. Ils subissent essentiellement des violences verbales, plus rarement des violences physiques.

Il y a eu 40 conseils de discipline en 2008-2009, dont 23 ont conduit à une exclusion définitive.

Protection de l'enfance :

Les personnels sont particulièrement attentifs aux situations de danger des élèves dans leur famille : formations et informations sont données pour en permettre le repérage. Ainsi, en trois ans le nombre de signalements aux services sociaux a augmenté de 30%.

Aider les élèves à prendre en charge leur santé

Contribuer à l'éducation pour la santé des élèves est une mission de l'école, définie par le décret du 11 juillet 2006, relatif au socle commun de connaissances et de compétences.

L'équipe médico-scolaire sociale intervient de manière individuelle au travers d'échanges avec les élèves, de rencontres avec les parents, et également, de manière collective, par des formations et des actions visant à améliorer les capacités des jeunes à mettre en valeur leur propre santé.

L'Education pour la santé prend place au cœur du projet d'école et d'établissement, dans le cadre des CESC (Comité d'Education à la Santé et Citoyenneté), comprenant :

- personnels d'éducation, sociaux et de santé de l'établissement,
- représentants des personnels enseignants, des parents et des élèves,
- représentants de la commune et de la collectivité de rattachement.

avec pour mission de :

- contribuer à l'éducation à la citoyenneté,
- préparer le plan de prévention de la violence,
- proposer des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion,
- définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des conduites addictives.

En 2008-2009, des formations ont été mises en place en direction des personnels de l'Education nationale sur l'élaboration de projets de prévention des conduites addictives

- ⇒ Les projets concernant la **prévention des conduites addictives** ont été très largement développés cette année dans les établissements de la Nièvre :
 - 28 collèges ont mis en place des actions de prévention **tabac** essentiellement pour les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} mais aussi 4^{ème},
 - 16 collèges et 3 lycées professionnels ont fait un travail autour de l'alcool,
 - 23 établissements (16 collèges et 7 lycées) ont mis en place des projets sur l'addiction
- ⇒ Compte tenu des nouveaux risques sanitaires, le rappel des **règles d'hygiène** fait l'objet d'une attention toute particulière dans les établissements scolaires.
- ⇒ **L'éducation à l'équilibre alimentaire** a été abordée par 17 établissements scolaires (14 collèges, 2 lycées professionnels et 1 lycée),
- ⇒ **Les Premiers Secours** sont, en accord avec les textes, et dans l'esprit citoyen, abordés lors de formations gratuites de 12 heures, à destination des élèves ou des adultes.

Ainsi, 326 personnes ont obtenu le certificat de premiers secours de niveau 1 à travers 13 formations pour le personnel EN et 26 formations pour les élèves. Par ailleurs, 22 adultes ont bénéficié d'actualisation de leurs connaissances.

Permettre aux élèves de mieux choisir leur orientation

Le soutien aux lycéens dans leurs projets d'orientation et leurs engagements

Chaque lycéen doit pouvoir construire, en fonction de ses goûts et de ses compétences, son projet d'études et d'insertion professionnelle.

Dans le cadre de l'orientation active, les équipes éducatives apportent les informations nécessaires sur les métiers, les formations du supérieur et les différents dispositifs d'aide. Elles veillent à combattre les phénomènes d'autocensure, en associant les familles à l'élaboration des projets, et à renforcer l'estime de soi des lycéens, nécessaire pour qu'ils développent tout leur potentiel. Elles mettent l'accent sur les compétences et les efforts nécessaires à la réussite dans la voie envisagée. Elles travaillent utilement avec différents partenaires : enseignement supérieur, monde professionnel et société civile.

L'accès du plus grand nombre, tout particulièrement des élèves boursiers, aux classes préparatoires aux grandes écoles est un objectif : dans chaque lycée, 5 % au moins des élèves de terminale de filière générale doivent déposer un dossier d'inscription en C.P.G.E. Chaque lycée s'appuie sur les différentes instances de représentation des lycéens pour favoriser le sens de l'engagement et l'acquisition de comportements autonomes et responsables, utiles pour construire une démarche active d'orientation.

Une information de qualité et accessible

Faciliter l'accès de tous les citoyens aux services d'orientation suppose de s'adapter à leurs nouvelles pratiques d'accès à l'information. À cet effet, l'ONISEP met en place un service personnalisé d'aide à l'orientation par téléphone (0810 012 025) et internet (monorientationenligne.fr), accessible aux élèves et aux familles à la rentrée 2009. Ce service personnalisé et gratuit a pour objectif d'apporter une information fiable constamment remise à jour, et de faciliter l'accès aux services d'information et d'orientation ainsi qu'aux ressources existantes.

Les entretiens personnalisés d'orientation

Les entretiens personnalisés d'orientation sont généralisés à tous les niveaux concernés (3ème, 1ère, terminale) et réalisés dès que possible dans l'année scolaire. Ils sont conduits par le professeur principal, avec, si nécessaire, le concours du conseiller d'orientation-psychologue. Ils sont un levier important dans la lutte contre le décrochage scolaire. En 3ème, ces entretiens sont d'une importance toute particulière pour assurer la transition entre collège et lycée.

La généralisation du parcours de découverte des métiers et des formations

Mis en place dès la rentrée 2009, de la classe de 5ème à la classe terminale, le parcours de découverte des métiers et des formations concerne tous les élèves. Au collège, il contribue à la connaissance des métiers et des parcours de formation correspondants ; il développe l'autonomie des élèves et leur capacité d'initiative, compétences inscrites dans le socle commun. Il aide les filles et les garçons à diversifier leurs choix d'orientation en dehors de tout préjugé sexué. Au lycée, il permet d'aider les élèves et les familles dans des choix déterminants : c'est pourquoi il inclut la visite d'un établissement d'enseignement supérieur, des entretiens personnalisés d'orientation et le dispositif d'orientation active.

Le partenariat entre l'institution scolaire et le milieu économique et professionnel est un élément-clé de la réussite de la généralisation du parcours de découverte des métiers et des formations. Afin d'assurer une progression continue de ses activités, acquis et expériences, chaque élève disposera d'un document personnel de suivi de son parcours de découverte des métiers et des formations, qu'il pourra consulter et enrichir tout au long de sa scolarité secondaire. Sa forme et son contenu, qui favoriseront l'information et le dialogue avec les parents, seront définis à partir de l'expérimentation du « web classeur » de l'ONISEP.

La mise en place d'une banque de stages

Dans chaque académie, une banque de stages sera créée au cours de la prochaine année scolaire : elle permettra d'assurer une plus grande équité dans l'accès de l'ensemble des élèves aux périodes en milieu professionnel prévues dans le cadre de leur cursus scolaire, notamment pour la séquence obligatoire d'observation en 3ème.

Des dispositifs de pré-apprentissage

Dans la continuité de l'année scolaire 2008-2009, trois types de dispositifs de préapprentissage peuvent accueillir les élèves volontaires, en priorité ceux âgés de 15 ans ou ayant 15 ans avant la fin de l'année civile .

- les parcours d'initiation aux métiers (PIM) : première phase, effectuée sous statut scolaire, de la formation d'apprenti junior créée par l'article L. 337-3 du code de l'éducation,
- les classes préparatoires à l'apprentissage (C.P.A.),
- le dispositif d'initiation aux métiers en alternance (DIMA), formalisé dans la circulaire de rentrée 2008. Les dispositifs de pré-apprentissage peuvent être implantés en lycée professionnel ou en Centre de Formation des Apprentis (CFA).

Liste des Classes Préparatoires à l'Apprentissage dans le département :

- LP P. Beregovoy, Fourchambault
- LP Le Mont Châtelet, Varzy
- CFA Polyvalent, Marzy
- CFA du Bâtiment, Varzy
- CFA Agricole, Challuy
- IPERMA, Saint-Saulge

Apprécier l'acquisition des connaissances et des compétences

L'école maternelle, premier temps de l'acquisition des savoirs

L'école maternelle est le pivot de l'accueil des plus jeunes enfants en France. Elle travaille en lien et se coordonne avec tous les systèmes d'accueil de la Petite Enfance. Elle prépare la quasi-totalité des enfants, dès l'âge de trois ans, à entrer dans la scolarité obligatoire.

L'école maternelle n'est pas une simple structure d'accueil : elle est une école à part entière, qui comporte des objectifs pédagogiques précis.

Premier temps de l'acquisition des savoirs, elle remplit une mission essentielle : préparer l'enfant à l'autonomie nécessaire afin d'assurer les apprentissages de base.

Les enfants acquièrent à l'école maternelle des connaissances et des compétences qui servent d'appui aux enseignements de l'école élémentaire.

→ Dans la Nièvre, on compte 69 écoles maternelles. Elles accueillent 6801 élèves.

Les évaluations nationales, un nouvel outil pour faire la classe

Le nouveau dispositif d'évaluations nationales en CE1 et CM2 a été mis en place à partir de l'année scolaire 2008-2009 dans toutes les écoles élémentaires. Ces évaluations portent sur le français et les mathématiques ; c'est l'un des éléments majeurs de la réforme à l'école, avec deux objectifs :

- 1 Au niveau national : il permet de mesurer les acquis des élèves à des moments clefs de leur scolarité,
- 2 Au niveau de l'école et de la classe : en fonction des résultats obtenus par l'élève, des aides pourront lui être proposées au sein de l'école.

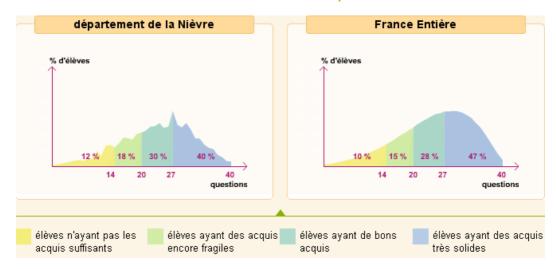
Résultats des évaluations CE1

France Entière département de la Nièvre % d'élèves % d'élèves 18 % 20 60 20 60 questions questions élèves ayant de bons élèves n'ayant pas les élèves ayant des acquis élèves ayant des acquis acquis suffisants acquis très solides encore fragiles

Résultats en français

- □□ 37 % des élèves ont des acquis très solides. (résultat France : 44%)
- □□ 32 % des élèves ont de bons acquis qui seront développés dans les mois à venir. (résultat France : 29%)
- □□ 21 % des élèves ont des acquis encore fragiles, qui seront à consolider dans les mois à venir. (résultat France : 18%)
- □□ 10 % des élèves ont des acquis qui ne sont pas suffisants. Ces élèves bénéficieront d'une aide spécifique. (résultat France : 9%)

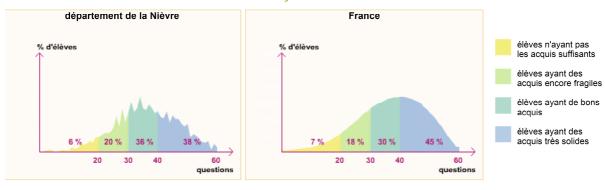
Résultats en mathématiques



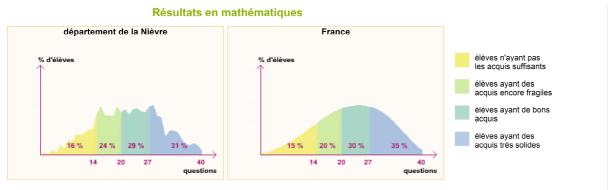
- □□ 40 % des élèves ont des acquis très solides. (résultat France : 47%)
- □□ 30 % des élèves ont de bons acquis qui seront développés dans les mois à venir. (résultat France : 28%)
- □□ 18 % des élèves ont des acquis encore fragiles, qui seront à consolider dans les mois à venir. (résultat France : 15%)
- □□ 12 % des élèves ont des acquis qui ne sont pas suffisants. Ces élèves bénéficieront d'une aide spécifique. (résultat France : 10%)

Résultats des évaluations CM2

Résultats en français



- □□ 38 % des élèves ont des acquis très solides. (résultat France : 45%)
- □□ 36 % des élèves ont de bons acquis qui seront développés dans les mois à venir. (résultat France : 30%)
- □□ 20 % des élèves ont des acquis encore fragiles, qui seront à consolider dans les mois à venir. (résultat France : 18%)
- □□ 6 % des élèves ont des acquis qui ne sont pas suffisants. Ces élèves bénéficieront d'une aide spécifique. (résultat France : 7%)



- □□ 31 % des élèves ont des acquis très solides. (résultat France : 35%)
- □□ 29 % des élèves ont de bons acquis qui seront développés dans les mois à venir. (résultat France : 30%)
- □□ 24 % des élèves ont des acquis qui sont encore fragiles et qui seront à consolider dans les mois à venir. (résultat France : 20%)
- □□ **16** % des élèves ont des acquis qui ne sont pas suffisants. Ces élèves bénéficieront d'une aide spécifique. (résultat France : 15%)

Les dispositifs d'aide aux élèves à l'école primaire

L'objectif de l'école est d'amener tous les élèves à la maîtrise des connaissances et des compétences inscrites dans les programmes en référence au socle commun.

C'est pourquoi les aides nécessaires doivent être apportées à un élève dans le cadre du service public de l'éducation, dès qu'il rencontre une difficulté dans ses apprentissages.

Pour répondre à la gestion de la difficulté d'apprentissage au sein de la classe, les enseignants peuvent mettre en oeuvre :

- la différenciation pédagogique qui consiste à adapter l'enseignement à la diversité des élèves au sein de la classe;
- <u>l'aide personnalisée</u>, nouveau moyen, depuis la rentrée 2008, pour lutter efficacement contre la difficulté scolaire. Ce dispositif permet aux enseignants de mettre en place une prise en charge en petits groupes, dans le prolongement de la classe et au sein de l'école. Dans la Nièvre, 5607 élèves, soit 36,5% des élèves scolarisés de la moyenne section de maternelle au CM2, en ont bénéficié en 2008-2009.
- <u>les projets personnalisés de réussite éducative</u>, (PPRE), ce sont des programmes coordonnés de remédiation, intensifs et de courte durée, en français et mathématiques;
- les stages de remise à niveau pendant les vacances scolaires complètent le dispositif pour les élèves volontaires de cours moyen (CM1 et CM2) qui en ont besoin, en français et en mathématiques ; ces stages sont assurés par des enseignants volontaires. Dans la Nièvre, 164 élèves en ont bénéficié en 2008-2009.

Enfin, pour des élèves qui ont des difficultés qui ne peuvent être résolues en classe des aides spécialisées sont effectuées par les <u>Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté.</u> Ces RASED sont des structures composées d'enseignants spécialisés et de psychologues scolaires qui apportent leur expertise au sein de l'équipe enseignante de l'école. Ils peuvent également contribuer, avec l'accord des parents, à la recherche de réponses adaptées en dehors de l'école.

Donner toute sa place à l'éducation artistique et culturelle

Dans la Nièvre, les nouveaux projets d'école, élaborés pour la période 2009/2012, doivent désormais faire apparaître les axes permettant de définir une politique artistique et culturelle. Ainsi, sous l'appellation « Parcours culturel », les équipes déterminent les points forts de leur action future en matière d'éducation artistique et culturelle.

Le parcours culturel, très fortement ancré dans le contexte social, économique, culturel de l'école, doit permettre aux élèves de construire des repères dans le monde de la culture en prenant appui sur les enseignements relevant des disciplines artistiques de l'école: les arts visuels et l'éducation musicale. L'apparition du parcours culturel dans le projet d'école assure cohérence et continuité dans les apprentissages et découvertes des élèves.

A l'école maternelle et élémentaire, les contenus du programme s'articulent autour:

- des pratiques artistiques (<u>régulières et diversifiées</u>), qui représentent l'axe premier des disciplines arts visuels et éducation musicale. Ces pratiques développent la sensibilité artistique, les capacités d'expression et de réflexion.
- l'installation -par le biais de ces pratiques- de connaissances, de savoir-faire et d'attitudes.

Ces pratiques sont complétées par des rencontres sensibles avec les oeuvres.

Ces dernières ont désormais un rôle majeur dans l'enseignement de l'histoire des arts, principalement au cycle des approfondissements (cycle 3).

L'enseignement de l'histoire des arts implique, avec l'aide des partenaires concernés, la fréquentation des lieux de création, de conservation et de diffusion de l'art et de la culture, relevant notamment du patrimoine de proximité. C'est donc un point important du parcours culturel de l'élève. Cet enseignement repose en outre sur une nécessaire interdisciplinarité (français, histoire, géographie, EPS, sciences).

Il s'articule avec les dispositifs complémentaires aux enseignements qui doivent être recherchés et développés:

A titre d'exemple: classe à PAC (projet artistique et culturel), atelier de pratique, Ecole et Cinéma, résidence d'artiste, galerie d'établissement, les chorales scolaires, les classes à horaire aménagé.

Dans la Nièvre, au vu du contexte fortement rural, les approches culturelles en lien avec le patrimoine local sont à privilégier sans pour autant être exclusives. Le parcours culturel est une affaire d'ouverture de l'école sur son environnement, de l'élève sur le monde qui l'entoure par les nombreuses rencontres qu'il permet.

Améliorer la scolarisation des élèves handicapés

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées renforce les actions en faveur de la scolarisation des élèves handicapés. Elle affirme le droit pour chacun à une scolarisation en milieu ordinaire au plus près de son domicile, à un parcours scolaire continu et adapté. Les parents sont de plus étroitement associés à la décision d'orientation de leur enfant et à la définition de son projet personnalisé de scolarisation (P.P.S.) : tout enfant est de droit un élève.

La scolarisation des élèves handicapés en milieu ordinaire demeure la priorité de l'Education nationale. Dans le département, 660 élèves sont scolarisés dans le 1er et le 2nd degrés. 390 sont scolarisés dans les unités d'enseignement des Etablissements médico-sociaux. Soit 1050 élèves handicapés scolarisés pour une population scolaire totale de 35 714 élèves.

Dispositifs de scolarisation

La scolarisation des élèves handicapés peut être individuelle ou collective, en milieu ordinaire ou en établissement médico-social. Celle-ci s'inscrit toujours dans le cadre du projet personnalisé de scolarisation (P.P.S.) de l'élève.

Scolarisation individuelle dans les classes

Les conditions de la scolarisation individuelle d'un élève handicapé dans une école primaire ou dans un établissement scolaire du second degré varient selon la nature et la gravité du handicap. Elle peut se dérouler sans aide particulière ou faire l'objet d'aménagements lorsque les besoins de l'élève l'exigent. Le recours à l'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire et à des matériels pédagogiques adaptés, quand il est préconisé par la M.D.P.H. (Maison Départementale des Personnes Handicapées) concourent à rendre possible l'accomplissement de la scolarité.

Scolarisation dans les structures collectives

Dans les écoles élémentaires de la Nièvre, des classes d'intégration scolaire (CLIS) accueillent des enfants présentant un handicap mental, auditif ou moteur, pouvant tirer profit d'une intégration en milieu scolaire ordinaire. Les élèves reçoivent un enseignement adapté au sein de la CLIS, et partagent certaines activités avec les autres écoliers. Ils peuvent bénéficier aussi d'une scolarisation individuelle dans une autre classe de l'école.

	Totaux							
1 ^{er} degré	Maternelle	Elémentaire			1 ^{er} degré			
	121	117		268				
2 nd degré	Collège	UPI collège	SEGPA	Lycée gén.	Lycée prof.	UPI Lycée	2 nd degré	
	32	63	45	6	8	Х	154	
1 ^{er} degré + 2 nd degré							660	

On compte dans la Nièvre :

23 CLIS 1 : Altération des fonctions cognitives et mentales

1 CLIS 2 : Altération des fonctions auditives

2 CLIS 4 : Altération des fonctions motrices

Rentrée 2009 : 1 CLIS 1 : Troubles sévères du langage

Dans le secondaire, lorsque les exigences d'une scolarisation individuelle sont trop grandes, les élèves présentant un handicap peuvent être scolarisés dans une unité pédagogique d'intégration (UPI) en collège. Encadrés par un enseignant spécialisé, ils reçoivent un enseignement adapté qui met en œuvre les objectifs prévus par le projet personnalisé de scolarisation. Il inclut autant qu'il est possible des plages de participation aux activités des autres classes.

Pour la Nièvre, on recense :

<u>7 UPI 1 : Altération des fonctions cognitives et mentales</u> : Collège « Adam Billaut » (2 classes)- Nevers, Collège « Paul Langevin »- Fourchambault, Collège « Maurice Genevoix » Decize (2 classes), Collège de Varzy, Collège « Claude Tillier »- Cosne

<u>1 UPI 2 : Altération des fonctions auditives</u> : Collège « Adam Billaut »- Nevers

<u>1 UPI 4 : Altération des fonctions motrices</u> : Collège « Les Loges »- Nevers

Établissements médico-sociaux

Dans tous les cas où la situation de l'enfant ou de l'adolescent l'exige, c'est l'orientation vers un établissement médico-social qui constitue la solution permettant de lui offrir une prise en charge scolaire, éducative et thérapeutique adaptée.

Pour accueillir au mieux les élèves handicapés, l'Inspection académique de la Nièvre renforce l'appui et l'aide pédagogiques aux enseignants non spécialisés qui scolarisent dans leur classe des élèves handicapés.

Des formations pour les enseignants 1er et 2nd degrés sous forme de stages sont organisées. Pour l'année 2008-2009, cela correspond à 1477 journées stagiaires.

Au niveau départemental, la formation ASH correspond à 30% des formations proposées dans le plan départemental de formation.

Pour l'accompagnement des élèves dans les classes, 123 AVS et EVS à mission d'AVS ont été recrutés et formés (900 journées stagiaires AVS).

La dotation annuelle pour l'achat de matériels spécifiques est de 34000 €.

A l'inspection académique de la Nièvre, Conseillères Pédagogiques ASH : Isabelle LARDON, Sylvie BOYER – Tel : **03 86 71 86 71**

Deux outils existent pour aider les familles dans leurs démarches :

- La plate-forme téléphonique « Aide Handicap École » permet de répondre aux questions posées par les parents d'élèves handicapés, afin de les orienter dans leurs démarches ou de leur apporter une solution en lien avec les services de l'Inspection Académique.



- Le guide pour la scolarisation des enfants et adolescents handicapés est disponible sur le site :



education.gouv.fr



Consultez le site « L'école pour tous » http://www.lecolepourtous.education.fr/

Améliorer l'accès à une formation diplômante pour les élèves en grande difficulté

Les enseignements adaptés du second degré continuent d'offrir aux élèves en difficultés graves et durables d'apprentissage un moyen privilégié d'accéder à des formations diplômantes de niveau V.

L'acquisition du socle commun

Les nouvelles orientations pédagogiques définies pour les SEGPA et les EREA visent à permettre d'abord aux élèves d'acquérir les connaissances et compétences du socle commun. Le parcours de découverte des métiers et des formations doit également les aider à la construction d'un projet personnel d'orientation dès le collège, qui devrait les conduire vers une poursuite d'études de niveau V.

Vers une formation diplômante

La rénovation de la voie professionnelle a permis le renforcement de l'offre de formation au niveau V de qualification. Ainsi, 15 CAP (certificat d'aptitudes professionnelles) sont offerts par les lycées professionnels publics aux élèves en grandes difficultés scolaires. Le CAP se prépare en deux ans, dans des classes à petits effectifs (10 ou 12 élèves) et mène à l'insertion professionnelle :

- Agent polyvalent de restauration, LP J. Rostand, Nevers
- Agent technique en milieux familial et collectif, LP J. Rostand, Nevers
- Employé de commerce multispécialités, lycée M. Genevoix, Decize
- Employé de vente, lycée P.G.de Gennes, Cosne sur Loire
- Cuisine, LP F. Mitterrand, Château ; lycée P.G. de Gennes, Cosne sur Loire
- Restaurant, LP F. Mitterrand, Château-Chinon
- Installations sanitaires, LP F. Mitterrand, Château-Chinon
- Menuisier fabriquant, LP P. Beregovoy, Fourchambault
- Ebéniste, LP F. Mitterrand, Château-Chinon
- Conduite de systèmes industriels, lycée M. Genevoix, Decize
- Réalisation en chaudronnerie industrielle, LP Le Mont Châtelet, Varzy
- Serrurier-métallier, LP Le Mont-Châtelet, Varzy
- Maintenance des matériels parcs et jardins, lycée P.G. de Gennes, Cosne sur Loire
- Maintenance des véhicules automobiles, LP P. Beregovoy, Fourchambault
- Réparation des carrosseries, LP P. Beregovoy, Fourchambault

Assurer la réussite scolaire des élèves socialement défavorisés

La carte scolaire dans le second degré

L'assouplissement de la carte scolaire participe d'une volonté de renforcement de l'égalité des chances entre les élèves, mais aussi de la diversité sociale au sein des établissements. Elle répond à une volonté de transparence en matière d'affectation dérogatoire. À cet égard, l'intérêt de cette mesure n'est effectif que si les familles les moins favorisées s'approprient cette possibilité nouvelle. Les familles des élèves concernés par les critères prioritaires sont informées des possibilités qui leur sont offertes. Ces critères demeurent inchangés par rapport aux rentrées 2007 et 2008.

Dans la Nièvre,

Pour l'entrée en 6e, rentrée 2009, 151 demandes d'assouplissement ont été formulées, dont 56 pour l'un des critères prioritaires. Le nombre de demandes est stable par rapport aux années antérieures. Toutes les demandes prioritaires seront satisfaites et, pour l'ensemble des demandes, le taux d'acceptation sera au moins égal à celui de la rentrée 2008 (89%).

Pour l'entrée en 2nde, rentrée 2008, 118 demandes ont été présentées et acceptées. 83% des familles ont ensuite obtenu satisfaction dans l'affectation.

L'éducation prioritaire au service de l'égalité des chances

Dans les réseaux d'éducation prioritaire, 75 établissements scolaires (1er et 2nd degrés) accueillent 8 044 élèves dans l'enseignement public, soit 24, 93 % des effectifs du département.

Pour prendre en compte les spécificités de ces réseaux et offrir aux élèves les meilleures chances de réussite, des moyens importants sont affectés, tant en termes de personnels (coordonnateurs, surnuméraires,..), que d'heures supplémentaires (accompagnement éducatif, travaux en groupes, stages de remise à niveau,..) et de crédits (contrats locaux d'accompagnement à la scolarité, école ouverte, projets artistiques et culturels et jumelages,...).

De nombreux partenariats sont établis avec les acteurs de la politique de la ville, ou dans le cadre des Comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, pour des actions diverses (prévention, aide à la parentalité,..) répondant aux besoins repérés.

Un dispositif de réussite éducative a été mis en place dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération de Nevers et une enseignante a été mise à disposition pour assurer le lien et la cohérence des actions menées en direction des élèves et des familles intégrés dans ce dispositif.

Enfin, des places ont été ouvertes en internat de réussite scolaire et en internat d'excellence pour offrir toutes les conditions de réussite aux élèves qui ne pouvaient pas les trouver en restant dans leur collège d'origine.

Prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire

Un suivi rigoureux des élèves absentéistes relève de la pleine responsabilité de l'Éducation nationale. La lutte contre le décrochage est une priorité absolue.

La lutte contre l'absentéisme

Les écoles et les établissements alertent sans délai les parents, dès la première absence. Si la situation perdure, une action spécifique doit rapidement être entreprise, si nécessaire avec les partenaires locaux (assistante sociale, actions éducatives en milieu ouvert, aide éducative à domicile, éventuellement associations mises en place par les collectivités territoriales). Il s'agit alors de trouver des réponses adaptées qui peuvent être d'ordre pédagogique, social, éducatif, et liées à l'orientation ou à la santé.

Les nouveaux médiateurs de réussite scolaire

Cinq mille médiateurs de réussite scolaire sont recrutés sous statut de contrat aidé par les établissements. Ils participeront activement à la prévention de l'absentéisme, en particulier dans les établissements les plus exposés à ce phénomène. Leur action s'exercera sous la supervision des conseillers principaux d'éducation et en liaison étroite avec les assistants de service social.

Des initiatives pour prévenir le décrochage scolaire

Tous les dispositifs disponibles seront mobilisés pour amener l'élève en risque de décrochage à renouer avec les apprentissages, qu'il s'agisse des programmes personnalisés de réussite éducative, de l'accompagnement éducatif ou de la personnalisation des parcours par les dispositifs en alternance.

Dans la Nièvre:

La lutte contre l'absentéisme :

L'absentéisme dans la Nièvre est stabilisé à un taux légèrement inférieur à 1%, à comparer avec la moyenne nationale qui est de 5%.

Les partenaires locaux sont associés à la lutte contre l'absentéisme lorsque la situation perdure et que les actions menées au sein des établissements n'ont pas été suffisantes.

Les médiateurs de réussite scolaire :

Pour l'année scolaire 2009-2010, 16 postes de médiateurs de réussite scolaire attribués au département de la Nièvre sont reconduits. Ils sont répartis dans les 8 établissements qui présentent le plus fort taux d'absentéisme.

Prévenir le décrochage scolaire :

- Accompagnement éducatif (c.f. fiche page 18).
- 300 élèves ont suivi les stages de remise à niveau pour l'année scolaire 2008-2009.
- 1010 élèves ont bénéficié d'un PPRE dans le primaire, soit 10% des élèves.
- La classe relais du collège Les Loges reçoit les élèves décrocheurs de l'agglomération de Nevers.
 Elle a accueilli en 2008, 35 élèves, reçus sur une durée de 7 semaines à la suite desquelles ils sont réintégrés progressivement dans leur collège d'origine.

Associer les parents d'élèves à la réussite de leurs enfants

L'ouverture, le dialogue avec les parents d'élève, la qualité des échanges, dans le respect des responsabilités éducatives de chacun, sont des conditions nécessaires de la réussite de la mission éducative confiée par la Nation à son École.

En effet, l'implication des parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant est déterminante, en particulier quand il s'agit des élèves les plus fragiles. Pour cela, il est indispensable de leur offrir une meilleure information, un accueil personnalisé.

Dans la Nièvre :

Le suivi de la scolarité par les parents implique que ceux-ci soient informés des résultats et du comportement scolaire de leurs enfants.

Chaque école et établissement scolaire organise en tout début d'année scolaire une réunion des parents des élèves nouvellement inscrits. Les modalités d'organisation sont différentes en fonction des contraintes propres à l'établissement.

De plus, deux fois par an, une rencontre parents-professeurs se déroule dans les établissements du 2nd degré notamment, ainsi que des réunions d'information sur l'orientation à l'attention des parents.

L'évolution sociologique des familles amène les établissements à entretenir avec les deux parents, quelle que soit leur situation (mariés ou non, divorcés, séparés...), des relations similaires.

Lorsqu'un enfant rencontre des difficultés scolaires, les parents sont informés et consultés. Leur accord est indispensable pour mettre en place les actions nécessaires pour remédier aux difficultés de l'enfant : Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE), accueil par le RASED, Accompagnement Educatif ou encore stage de remise à niveau.

SIGLES

ANPAA Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie

ATOSS (personnel) Administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé

ASH Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés

AVS Assistant de Vie Scolaire

BEP Brevet d'Etudes Professionnelles
B2I Brevet Informatique et Internet
CAP Certificat d'Aptitude Professionnelle

CECRL Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues

CESC Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté

CFA Centre de Formation des Apprentis
CIO Centre d'Information et d'Orientation

CIRDD Centre d'Information Régional sur les Drogues et les Dépendances

CLIS Classes d'Intégration Scolaire

CODES Comité Départemental d'Education pour la Santé

CPA Classes Préparatoires à l'Apprentissage
CPGE Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles
DIMA Dispositif d'initiation aux Métiers en Alternance
EPLE Etablissements Publics Locaux d'Enseignement
EREA Etablissements régionaux d'enseignement adapté

EVS Employé de Vie Scolaire

IDD Itinéraires Découverte

IPERMA Institut Privé d'Enseignement Rural Mécanique Agricole

PAC Projet Artistique et Culturel

PPRE Projet Personnalisé de Réussite Educative

PPS Projet Personnalisé de Scolarisation

RASED Réseaux d'Aide Spécialisées aux élèves en difficulté

REP Réseau d'Education Prioritaire

SAPAD Service d'Assistance Pédagogique à Domicile

SEDARB Service d'Eco développement Agricole et Rural de Bourgogne SEGPA section d'enseignement général et pré professionnel adapté

SMS Sciences et techniques Médico Sociales (Bac SMS)
STI Sciences et techniques Industrielles (Bac STI)
STL Sciences et technologies de laboratoire (Bac STL)
STT Sciences et technologies tertiaires (Bac STT)
STG Sciences et technologies de la Gestion (Bac STG)

TICE Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education

TPE Travaux pratiques encadrés

TUIC Technologies Usuelles de l'Information et de la Communication

UPI Unité Pédagogique d'intégration
ZEP Zone d'Education Prioritaire